



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1036-2017, 1037-2017, 1038-2017, 1040-2017, 1041-2017, 1042-2017 ET 1043-2017**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1036-2017 intitulé Règlement relatif au plan d'urbanisme, le règlement numéro 1037-2017 intitulé Règlement de zonage, le règlement numéro 1038-2017 intitulé Règlement de lotissement, le règlement numéro 1040-2017 intitulé Règlement relatif aux usages conditionnels, le règlement numéro 1041-2017 intitulé Règlement relatif aux permis et certificats, le règlement numéro 1042-2017 intitulé Règlement de construction et le règlement numéro 1043-2017 intitulé Règlement sur les dérogations mineures.

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire par la M.R.C. de Brome-Missisquoi, ce 16 mai 2017.

Prenez en outre avis que ces règlements sont entrés en vigueur en date du 16 mai 2017 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA